

Lettre des membres régénérés du tribunal du district de Sézanne (Marne) qui témoignent de leur attachement à la Convention, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre des membres régénérés du tribunal du district de Sézanne (Marne) qui témoignent de leur attachement à la Convention, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 624;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36832_t2_0624_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

partement de la Manche. Je l'ai déjà rendu en détail au Comité de salut public. Toutes les autorités constituées des sept chefs-lieux de district qui le composent viennent d'être renouvelées, depuis Cherbourg jusqu'à Mortain. J'ai soumis à l'épuration révolutionnaire tous les individus composant les administrations. Cette partie de la République, qu'avait un instant infecté le fédéralisme, a rougi de son erreur. Tous les citoyens rejettent sur leur ignorance, occasionnée par une multitude de libelles contre-révolutionnaires dont on les inondait, et sur l'absence absolue des papiers propres à les instruire, l'égarment momentané auquel ils se sont livrés. Ils annoncent les intentions les plus républicaines, et, sans une crasse de superstition qui détériore leurs facultés révolutionnaires, bientôt ils s'élèveraient à la hauteur des circonstances. Qu'on parvienne à les purger de la horde pestiférée des prêtres, qui partout, astucieux, hypocrites et fourbes, entretiennent un esprit de mysticité et des dispositions à l'esclavage incompatibles avec la liberté. Ceux seuls retardent le mouvement révolutionnaire, eux seuls interprètent à leur secte le décret du 16 brumaire (1), de manière à favoriser leur ambition et à pouvoir impunément dans l'ombre pratiquer leurs projets liberticides. Ils tremblaient avant cette époque; leurs dévotés subissaient leur sort en silence. L'interprétation abusive qu'ils donnaient à la loi leur a rendu leur crédit. J'ai vu partout, en parcourant le département, la trace de ce désordre, mais partout aussi j'ai vu des surveillants actifs, dont la vigilance leur en impose. Les campagnes seules restent exposées plus particulièrement aux dangers qui en résultent; je vais travailler à y faire briller le flambeau de la Raison.

Le temple de cette nouvelle divinité des Français vient d'être purifié hier, jour de la décade, à Cherbourg, d'une manière éclatante, par la destruction de toutes les pagodes que le fanatisme et la superstition y conservaient. Le peuple souverain a fait justice de ces hochets de la papauté, et déjà la voix de la raison peut retentir librement dans les murs dépouillés de la cidevant église, bariolée de plus de bamboches que la Toussaint n'en réunissait dans son ancien calendrier. Mais une circonstance imprévue a augmenté le prix de cette belle journée: les capitaines de plusieurs vaisseaux suédois, danois, lubecquois et américains ont apporté leurs pavillons à la fête civique que l'on célébrait; ils les ont attachés eux-mêmes aux voûtes du temple en dessous du pavillon tricolore, et sont venus danser avec nous la carmagnole au pied de l'arbre de la liberté, que nous avons placé au même lieu où s'élevait auparavant, en face de la rade, un calvaire, dégoûtant étendard de la bigoterie.

Ces étrangers, qui ont embelli notre fête, commandent des vaisseaux qui font partie des vingt-deux prises, estimées de 10 à 12 millions, que la frégate la *Carmagnole*, commandée par le véritable père Duchesne, a enlevées aux esclaves de Pitt, dont six enrichissent en ce moment le port de Cherbourg. Rien n'égale la satisfaction que le spectacle de la fête, et surtout celui de la destruction des idoles sacerdotales, a procuré à ces braves marins, qui n'ont cessé de chanter

avec nous les hymnes de la liberté et de nous témoigner qu'ils en sont dignes. Il ne manque aux habitants de la Manche que le plaisir d'aller venger à Londres les insultes que nous ont faites les sujets de Georges. Cet espoir est dans leur cœur, et ils y voleront tous avec la même ardeur, au premier signal qui leur en sera donné par la Convention nationale. Périssent la superstition, et la France est libre!

Salut et fraternité ».

BOURET.

17

Les membres régénérés du tribunal du district de Sézanne (1) applaudissent aux travaux de la Convention, l'invitent à les continuer, lui jurent un attachement inviolable; l'assurent qu'ils seront toujours fermes à leur poste, et qu'ils concourront de tous leurs efforts à la propagation des grands principes qu'elle vient d'établir. Par haine pour la tyrannie, ils se sont dépouillés de ces panaches, chapeaux et manteaux qui leur rappeloient les signes d'une odieuse féodalité (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Sézanne, s. d.] (4)

« Citoyens représentants,

Vous avez, d'une main ferme et courageuse, renversé l'idole du despotisme; vous avez du haut de la Montagne, desséché la source impure du Marais; vous avez terrassé le monstre du fédéralisme; vous avez frappé d'anathème les prestiges de l'erreur, et rendu à la philosophie et à la raison, leur premier éclat, que le fanatisme avait su obscurcir; vous avez créé une République une et indivisible; vous venez de la consolider par un gouvernement révolutionnaire, qui va vivifier toutes les parties de la machine politique, que la malveillance se plaisait à paralyser. Les membres régénérés du tribunal du district de Sézanne se font un devoir d'applaudir à vos glorieux travaux, qu'ils vous invitent de ne point abandonner; ils vous jurent un attachement inviolable et vous assurent d'être toujours fermes et inébranlables à leur poste et de concourir de tous leurs efforts à la propagation des grands principes que vous venez d'établir.

Jaloux de suivre vos traces, ils vous préviennent que par haine pour la tyrannie, ils se sont dépouillés de ces panaches, chapeaux et manteaux qui leur rappeloient les signes d'une honteuse féodalité, qu'abhorre un vrai républicain. »

FOND, BOULANGER, RIBERON, CAMUS, BRULLEY, JUERION (commissaire nat.), GABRIEL (greffier).

18

Le citoyen Charles, procureur de la commune de Cluny, district de Mâcon, fait don à la Patrie de la somme de 1100 livres, qui lui revient pour

(1) Marne.

(2) P.V., XXX, 118.

(3) Bⁱⁿ, 6 pluv.

(4) C 291, pl. 930, p. 28.

(1) Il s'agit sans doute du décret du 16 frimaire sur la liberté des cultes.